

PRO Actif

www.fpcsn.qc.ca



CSN

FÉDÉRATION
DES PROFESSIONNELLES

Février 2015
NO 36

éditorial

La lutte à l'austérité : un combat péremptoire



Michel Tremblay
Président

2015 sera une année charnière. Dès son arrivée au printemps 2014, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a annoncé ses couleurs. Déficit zéro, coupures à la scie mécanique, projets de loi attaquant directement les syndicats et les travailleurs syndiqués.

Au-delà des annonces et des dépôts de projets de loi du gouvernement Couillard en 2014, il y a la forme. Le film annoncé par ce gouvernement ressemble à d'autres dans lesquels nous avons déjà joué avec d'autres gouvernements libéraux. Pensons à celui de Jean Charest avec Monique Jérôme-Forget en 2005. Les objectifs étaient les mêmes, mais les moyens étaient moins subtils, moins pernecieux et se sont avérés moins efficaces que souhaité, malgré les ravages qui en ont suivi. À titre d'exemple l'intention claire du Conseil du trésor était de réduire la taille de l'État ainsi que le nombre de salariés de la fonction publique et du secteur public. Les différents ministères n'ont pas suivi la « ligne de parti » de sorte que cet objectif démagogique n'a heureusement pas été atteint. Cette fois-ci, le projet de loi 15 sur la gestion et le contrôle des effectifs vise justement à mettre au pas les ministères et organismes gouvernementaux qui voudraient être délinquants.

Le gouvernement actuel tire dans tous les sens. D'ici le dépôt de son budget en mars, il risque de ne pas avoir oublié beaucoup de cibles pour réduire la taille de l'État et ses coûts : les services de santé et les services sociaux, l'éducation (des CPE aux universités), les organismes gouvernementaux, la SAQ, les organismes s'occupant du développement économique régional et communautaire (CDEC, CRÉ, CLD, CJE, etc.), la fiscalité, l'aide sociale, etc. Si j'oublie des cibles, je pense que ce gouvernement ne les oubliera pas.

Ne nous méprenons pas. Ces choix et ces cibles ne sont aucunement financiers, ils sont idéologiques. Les attaques ne visent pas seulement les coupures financières et les ressources humaines. On parle de restructurations majeures sans réelle consultation. Prenons simplement l'exemple de la santé et des services sociaux où on dépose un projet de loi après l'autre, sans que les premiers concernés, les salariés, les syndicats et les employeurs sachent les tenants et aboutissants de l'ensemble de l'œuvre...

Ce gouvernement prétend qu'il a été élu sur un projet économique. Peut-être, mais je suis convaincu que celles et ceux qui ont voté pour le projet libéral aux dernières élections ont voté pour le développement économique, pour l'augmentation du PIB, pour l'emploi. Ils n'ont pas voté pour que ce gouvernement fasse des économies en réduisant les services publics accessibles à la population, en augmentant les tarifs et les taxes, en surchargeant le fardeau de la classe moyenne.

Pendant ce temps, bien peu est fait du côté de la colonne des revenus, du côté des revenus miniers, du côté des institutions financières, du côté des revenus d'impôt.

Dans ce numéro

50^e anniversaire de la FP
Une journée mémorable **2-3**

Fragments d'histoire
Être FP, c'est s'appartenir depuis 50 ans **4**

Il y a 50 ans
La naissance houleuse d'une fédération atypique **5**

Les sages-femmes ne baissent pas les bras **6**

Quel sera le portrait du réseau de la santé et des services sociaux en 2016 ? **7**

L'austérité s'attaque (aussi) au développement local et régional **8**

Libérons Raif Badawi **9**

Échos syndicaux
Objectifs partagés avec les syndicats québécois **10**

Communauté de pratique sur la conciliation famille-travail **11**

125 000 personnes contre l'austérité **12**



ÊTRE FP
C'EST
S'APPARTENIR



suite à la page 8

50 ans

50^e anniversaire de la Fédération des professionnelles

Une journée mémorable !



Lucie Dufour
Secrétaire générale

Le 5 novembre dernier, la Fédération des professionnelles a célébré ses 50 ans. Pendant toute une journée, les personnes déléguées par les syndicats affiliés ont fait une incursion dans l'histoire de la FP, en passant par le présent, afin de mieux se projeter vers l'avenir.

Cette journée en trois temps s'est ouverte sur les enjeux fondamentaux de la fédération au cours des 25 dernières années, ceux pour lesquels la fédération a développé une approche novatrice. En table ronde, Josée Roy, ancienne vice-présidente de la FP et adjointe à l'exécutif de la CSN maintenant retraitée, a entre autres abordé les enjeux de l'autonomie professionnelle, de l'organisation du travail et du harcèlement psychologique, enjeux pour lesquels la fédération a fait de véritables avancées. Elle a entre autres retracé les principales étapes qui ont mené à la lettre d'entente sur l'organisation du travail, maintenant partie intégrante de la convention collective du secteur de la santé et des services sociaux. Céline Charbonneau, conseillère syndicale au Service de la syndicalisation de la CSN, aujourd'hui retraitée, a ensuite entretenu l'auditoire de l'ouverture dont la FP a fait preuve et qui a mené à la syndicalisation de plusieurs groupes de travailleurs autonomes (homéopathes, ostéopathes, naturopathes, acupuncteurs, avocats de pratique privée, etc.). Enfin, Pauline Legros, ex-militante d'un syndicat affilié à la FP, première à avoir déposé une plainte en équité salariale en 1979, a retracé la participation plus qu'active de la fédération à cette bataille historique.

Invités ensuite à discuter en petits groupes, les délégué-es ont mentionné, parmi les enjeux qu'ils entrevoient pour la prochaine décennie : la santé psychologique au travail, l'organisation du travail, la valorisation des emplois, la pénurie de main-d'œuvre dans les services publics et la nécessité d'une vie syndicale active et combative. Bien sûr, la préservation des services publics ainsi que du modèle québécois de développement local et régional ont aussi été nommés comme des enjeux qui réclament une attention immédiate.

Dans un deuxième temps, la question du « pôle identitaire » a fait l'objet d'une présentation de Jacques Desmarais, professeur et chercheur



Pauline Legros, Céline Charbonneau et Josée Roy étaient les intervenantes de la table ronde sur les enjeux fondamentaux des 25 dernières années, animée par Ariane Émond.

au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, auteur de l'étude « Les salarié-e-s professionnel-le-s et le syndicalisme », dans laquelle il a présenté à la CSN, en 1988, une quinzaine de propositions sur le syndicalisme des professionnelles. Après avoir retracé l'histoire de la syndicalisation des professionnelles au Québec, M. Desmarais a rappelé les principales recommandations que contenait son étude, entre autres que la CSN reconnaisse l'opportunité de la coexistence des syndicats professionnels et industriels dans ses rangs, qu'elle prévoie des lieux et des mécanismes permettant aux spécificités de s'exprimer dans chaque fédération, qu'elle établisse un programme de recrutement des professionnelles dans le secteur privé et public, etc.

Un extrait du discours prononcé par Marcel Pepin, président de la CSN, lors du congrès de la confédération en 1968, au cours duquel il présentait le deuxième front, celui des luttes

sociales, a ouvert le troisième volet de cette journée bien remplie. Jacques Létourneau, président de la CSN, est ensuite intervenu sur cette thématique, disant entre autres que le premier et le deuxième front doivent se recouper : quand une fédération intervient sur le terrain des politiques gouvernementales qui ont des conséquences non seulement sur ses membres, mais aussi sur la population, elle agit aussi sur le deuxième front. Ainsi en est-il par exemple des luttes pour la préservation des services publics, notamment en santé et services sociaux, ou encore du modèle québécois de développement économique, deux secteurs où la FP est présente et qui sont attaqués de plein fouet par l'actuel gouvernement libéral.

De courtes présentations imagées sur l'histoire de la FP – sur les enjeux des 25 premières années de son existence, sur le pôle identitaire et sur l'engagement sociétal et le deuxième front – ont ponctué la journée. •



En ouverture de leur prestation qui pourfendait les apôtres de l'austérité, les Zapartistes ont repris le thème du dernier congrès de la FP, celui des superhéros du quotidien.

Une soirée riche en émotions

La journée commémorant le 50^e anniversaire de la FP s'est terminée sur une note festive, réunissant, au musée Pointe-à-Callière, les délégué-es des syndicats ainsi que des invités de l'ensemble des organisations de la CSN et d'ex-militants et militantes qui ont contribué à bâtir la fédération. Pour l'occasion, on a présenté des extraits d'une vidéo sur le thème *Les professionnelles vos par...*, réalisée pour le congrès de la FP en 1996, et d'une vidéo réalisée en 2014 sur le même thème : c'est confirmé, les enjeux de l'autonomie professionnelle et de l'organisation du travail traversent le temps. Le clou de la soirée : un spectacle des Zapartistes qui ont décoché des flèches bien senties contre l'austérité et ses apôtres.

Michel Tremblay, président de la FP, dans une allocution émouvante a conclu : « Il y a 50 ans, des ingénieurs ont décidé de combattre, à leur façon, le gouvernement libéral en place et leur ordre professionnel corporatiste. Ils ont créé cette fédération à l'intérieur de la CSN pour se joindre à d'autres syndicats ouvriers. Cinquante ans plus tard, avec un autre gouvernement libéral en place, plus que jamais il est impératif d'avoir un lieu commun pour les personnes exerçant des actes de nature professionnelle dans leur travail, pour élaborer un projet de société et combattre avec l'ensemble de la classe ouvrière. Ce lieu existe encore, c'est la Fédération des professionnelles-CSN ». •



Jacques Létourneau, président de la CSN, est intervenu sur le deuxième front.



Les délégué-es ont discuté en petits groupes sur les enjeux qu'ils entendent pour la prochaine décennie.

Jacques Desmarais, professeur et chercheur au Département des sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.



50 ans

Fragments d'histoire

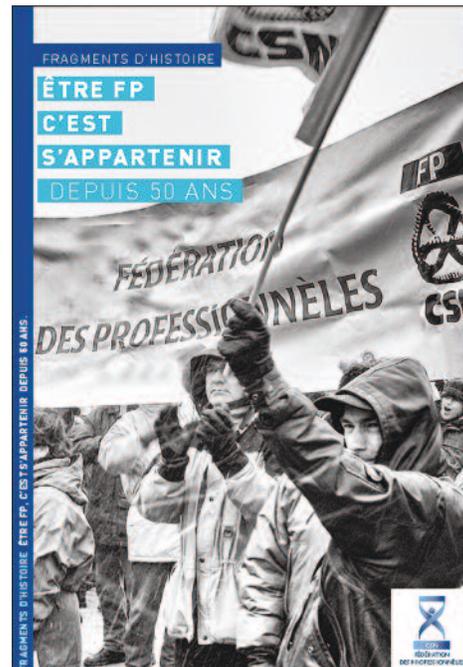
Être FP, c'est s'appartenir depuis 50 ans

La Fédération des professionnelles est née le 14 novembre 1964. Trois syndicats d'ingénieurs – ceux de la Ville de Montréal, du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec – sont à l'origine de la fédération et d'une syndicalisation qui ne s'est pas fait sans heurt, la Corporation des ingénieurs du Québec ayant tenté par tous les moyens de l'empêcher. Au fil du temps, des syndicats de professionnelles provenant de multiples horizons – de la santé et des services sociaux (le premier étant le Syndicat des travailleurs sociaux de la province de Québec en 1967), de l'éducation, de l'aide juridique, d'organismes gouvernementaux, des médecines alternatives, de professeurs d'université, du milieu communautaire et du développement local et régional, etc. – viendront grossir ses rangs.

À l'occasion de son 50^e anniversaire, la FP a publié une plaquette, intitulée *Fragments d'histoire – Être FP, c'est s'appartenir depuis 50 ans*. Les enjeux fondamentaux de la fédération,

qu'il s'agisse de la lutte pour la reconnaissance des premiers syndicats qui l'ont fondée, de l'autonomie professionnelle ou de l'équité salariale, font l'objet d'un chapitre tout comme l'engagement sociétal de la fédération en matière de droits et libertés, de la question nationale et de la solidarité internationale. De plus, une chronologie y retrace les grands comme les petits moments de l'histoire de la fédération.

Fragments d'histoire – Être FP, c'est s'appartenir depuis 50 ans est disponible à la page d'accueil du site Internet de la FP (www.fpcsn.qc.ca). Pour votre plaisir, nous reproduisons à la page suivante le texte d'introduction de la plaquette souvenir, texte publié dans Perspectives CSN en octobre 2014. •



Michel Tremblay, président de la FP, a fait une allocution très émouvante lors de la soirée célébrant le 50^e anniversaire de la FP.



50 ans

Il y a 50 ans

La naissance houleuse d'une fédération atypique

Alors que la syndicalisation des employés de l'État québécois était au cœur des enjeux du début des années 1960, la CSN était le pôle d'attraction qui stimulait les envies d'émancipation. C'était le cas pour les aspirations des plus mal traités, des gens sous-payés, de ceux soumis à la volonté d'institutions religieuses peu enclines à céder leur pouvoir. Cet état d'esprit rejoignait aussi les fonctionnaires, les professionnels-les, les ingénieur-es et les cadres qui voulaient rompre avec le corporatisme qui les régissait et qui étouffait leur autonomie et leur souci d'assumer leurs responsabilités au profit de la société. Ils voulaient être de ce vaste mouvement qui n'allait pas s'avérer si tranquille, mais devenir presque révolutionnaire pour ce Québec si longtemps sclérosé sous un duplessisme de noirceur qui avait entravé les libertés. Ils voulaient s'engager dans ce mouvement



Claudine Larocque, homéopathe et membre du comité exécutif de la FP, prononce une allocution lors d'une manifestation du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec pour la reconnaissance de la profession dans les années 1990.

bué, à leur manière, à l'élan de liberté que vit le Québec, et nous... on aura fait notre job.

En 1964, la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec est créée. Devant leur congrès, le secrétaire général de la CSN dit : « Vos syndicats constituent le

d'émancipation, miser sur le syndicalisme plutôt que sur le repliement, mais la CSN voudrait-elle d'eux ?

Jean Marchand, Marcel Pepin. Début des années 1960, l'un président, l'autre secrétaire général de la CSN. Débat au comité exécutif. Doit-on syndiquer les professionnels de l'État du Québec, les cadres et les ingénieurs d'Hydro-Québec et ceux de villes comme Montréal ? Jean Marchand dit : On va investir des sommes énormes pour les syndiquer et pour améliorer leur sort, après, ils vont plier bagage sans même avoir pris le temps de rembourser les travailleurs et leur organisation. Marcel Pepin, répond : On va investir des sommes énormes pour les syndiquer et pour améliorer leur sort, après, peut-être, ils vont plier bagage sans même avoir pris le temps de rembourser les travailleurs et leur organisation. Mais, entretemps, ils auront contri-

point de départ d'une expansion du syndicalisme dans un secteur nouveau et donnent une impulsion nouvelle au syndicalisme... » Première et longtemps seule centrale nord-américaine à sortir des sentiers battus en matière de syndicalisation, la CSN comptait désormais sur une fédération qui allait tout au long de son histoire, plus que toute autre organisation, ouvrir ses portes à des inattendus du syndicalisme, à de légitimes recherches de justice qui ne promettaient pourtant pas de débouchés dans de rentables secteurs de syndicalisation. Petite en nombre la FP, certes. Mais grande, très grande ! •

Roger Deslauriers

Ce texte est dédié à Hildège Dupuis, ingénieur à la ville de Montréal et militant de la première heure de la FICQ, décédé en 1999, et à Jacques Guénette, président de la FPPSQ de 1987 à 1994. Deux êtres hors du commun.



Manifestation du Syndicat des avocats de l'aide juridique de Montréal le 1^{er} septembre 1987.

Après 18 ans à la tête de la FP, Michel Tremblay cédera les rênes de la fédération à l'automne 2015. Ayant parfaitement assumé l'héritage de ses prédécesseurs, le président sortant laissera renforcée l'assise d'une fédération généreuse. Sous sa présidence, sages-femmes, homéopathes, ostéopathes, acupuncteurs et de nombreux autres professionnel-les, techniciennes et techniciens ont pu se battre pour leur reconnaissance.



Une instance de la FPSCQ en 1978.

Les sages-femmes ne baissent pas les bras

Claudia Faille

présidente du Regroupement
Les Sages-femmes du Québec

Ariane Gagné

conseillère à l'information à la CSN

Le projet de loi 10, qui réforme en profondeur le réseau de la santé et des services sociaux, exclut les sages-femmes des conseils d'administration des futurs Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Les sages-femmes se voient ainsi écartées d'un lieu de décision et de pouvoir qu'elles occupent légitimement depuis 1999, année de la légalisation de leur profession.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule clairement qu'un membre de chacun des conseils professionnels (CMDP, CII, CSF, CM) est nommé d'office au Conseil d'administration. Or, dans le projet de loi actuel, chacun de ces conseils demeure représenté, sauf celui des sages-femmes.

Après avoir entre autres déposé un mémoire conjoint avec l'Ordre des sages-femmes du Québec à la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux, interpellé le ministre de la Santé, envoyé des lettres à tous les députés de l'Assemblée nationale, le Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ) entend aller jusqu'au bout de ses démarches auprès du gouvernement afin de maintenir le siège des sages-femmes au CA des CISSS.

Le ministre Gaétan Barrette est demeuré intransigeant face à l'amendement proposé par l'opposition pour maintenir les conseils des sages-femmes aux conseils d'administration des CISSS. Aucun des arguments avancés par le ministre ne tient la route, mais fait plutôt état d'une méconnaissance de la profession de sage-femme. Cette prise de position est incohérente en regard de tous les engagements du gouvernement en matière de périnatalité.

Rappelons que les conseils d'administration sont activement impliqués dans le développement, la priorisation et l'organisation de services offerts à la population. Les sages-femmes peuvent et doivent être impliquées dans l'évaluation de ces

besoins. Leur expertise unique, notamment en matière de soins à domicile et de continuité d'intervenants et de soins dans le continuum de la grossesse, doit être mise au service de la population par une représentation au conseil d'administration.

« Retirer les sages-femmes des conseils d'administration prive non seulement le réseau de la santé de leur expertise, mais isole encore plus ces professionnelles que l'on accuse trop souvent de travailler en silo. Cela contribuerait à entretenir la méconnaissance de la profession de sage-femme », a affirmé Claudia Faille, présidente du RSFQ, en entente de service avec la FP-CSN depuis 2009.

« Comme le prescrit la loi, aucun autre conseil professionnel ne peut remplacer la voix des sages-femmes aux conseils d'administration. Leur haut niveau de responsabilité de même que leur autonomie professionnelle, deux éléments enchâssés dans la loi depuis la légalisation de la profession, justifient sans équivoque leur présence aux conseils d'administration des CISSS », explique Claudia Faille.

Le maintien d'une présence des sages-femmes aux conseils d'administration des CISSS constitue un enjeu considérable pour l'autonomie des sages-femmes, le développement de leur profession et leur contribution au réseau de la santé ; ce recul est inacceptable !

« Philippe Couillard a lui-même joué un rôle majeur dans l'avancement de la profession, entre autres par la publication de la Politique

de la périnatalité 2008-2018, alors qu'il était ministre de la Santé. Le projet de loi 10 est l'occasion pour le gouvernement libéral de réitérer l'importance du rôle des sages-femmes au sein du réseau de la santé, notamment en maintenant leur présence aux conseils d'administration des CISSS », conclut Mme Faille.

Le mémoire des sages-femmes sur le projet de loi 10 est disponible sur le site du Regroupement Les Sages-femmes du Québec au www.rsfq.qc.ca.



La Personnelle : un don de 10 000 \$ au Camp Vol d'été

Lors du conseil fédéral de la FP, le 7 novembre dernier, La Personnelle a fait un don de 10 000 \$ au Camp Vol d'été Leucan-CSN. Rappelons que, grâce à un partenariat avec La Personnelle, les membres de la FP-CSN ont accès à des tarifs de groupe exclusifs et à des protections personnalisées pour leurs assurances auto et habitation. En vertu de cette entente, La Personnelle verse chaque année une contribution au Camp Vol d'été. De gauche à droite sur la photo, Julie Lachapelle, conseillère de la CSN responsable du Camp, Cindy Léonard, mère du petit James-Daniel, qui a fait un témoignage émouvant de son expérience au camp, Hugues Lamer, directeur de comptes à La Personnelle, et Ginette Langlois, vice-présidente de la FP.



La page Facebook de la FP : pour être au fait de l'actualité

Visitez la page Facebook de la FP pour être au courant des nouvelles de la FP, de l'actualité syndicale et encore plus ! La page Facebook de la FP contient une foule de nouvelles qui sauront vous intéresser et que vous aurez le goût de partager. Nous vous invitons aussi à cliquer le bouton « J'aime » et à sélectionner « Recevoir les notifications ». Ainsi, vous serez toujours au courant !

Quel sera le portrait du réseau de la santé et des services sociaux en 2016 ?



Ginette Langlois
Vice-présidente

Avec une négociation du secteur public, sous le dogme de l'austérité, et une réforme en profondeur des établissements du réseau de la santé et des services sociaux prévue au projet de loi 10 du ministre Barrette, l'année 2015 s'annonce déterminante non seulement pour les travailleuses et travailleurs dans le réseau, mais également pour la population québécoise à qui sont dispensés ces soins et services.

Les conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux, tout comme celles de l'ensemble des secteurs public et parapublic, arrivent à échéance le 31 mars 2015. Un front commun d'environ 400 000 travailleuses et travailleurs des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux et de la fonction publique du Québec a été constitué le 16 mars 2014, afin d'aborder cette négociation qui nécessitera la plus grande des solidarités. Comme lors de chacune des négociations du secteur public depuis longtemps, l'État dit qu'il « n'a pas les moyens » d'offrir des augmentations salariales. Il y a toujours un « contexte particulier ». De l'impasse budgétaire de 1986 à l'austérité de 2014, en passant par la crise financière mondiale de 2008, toutes les raisons sont bonnes pour justifier l'état lamentable des finances publiques et créer un clivage virtuel entre les travailleuses, les travailleurs et la population, ce qui contribue à accroître l'écart de rémunération entre le secteur privé et les salariés de l'État, au fil des rondes de négociation. Ces derniers perdent progressivement leur pouvoir d'achat et subissent l'augmentation des tarifs, comme l'ensemble de la population. Cette fois-ci, le gouvernement en remet encore une couche par ses offres méprisantes, qui prévoient entre autres un gel de salaire pour deux ans et un maigre 1 % pour chacune des trois années suivantes, et ce, sans compter les attaques sur le régime de retraite, autre élément de la rémunération. L'écart actuel de 7,6 % entre les emplois du secteur public et les autres salariés québécois en sera alors accru considérablement. L'effet croissant de ces variables va progressivement pousser les professionnelles, techniciennes et techniciens à pratiquer en dehors des services publics, un exode déjà débuté chez certaines catégories d'emploi qui considèrent plus alléchantes les conditions de travail en pratique privée.

Nous faisons face ici à un important défi : améliorer nos conditions de travail dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. D'ici 2020, environ 35 % des salariés de l'État seront éligibles

à la retraite. La même année, seulement 80 % des départs seront comblés par des personnes entrant sur le marché du travail. Le bassin de main-d'œuvre est donc en déclin. Si nous voulons préserver nos services publics, nous devons rendre attrayantes les conditions de travail, une priorité de négociation pour la Fédération des professionnelles et pour le Front commun.

D'autres mesures d'austérité se font sentir à l'échelle locale, avec les nombreuses compressions budgétaires imposées aux établissements et qui se sont traduites par des abolitions de postes, qui ont un effet direct sur la qualité des services à la population et sur la qualité de vie au travail des professionnelles, techniciennes et techniciens. L'autonomie professionnelle et les conditions de pratique sont mises à mal, les mesures de conciliation famille-travail sont insuffisantes et plusieurs améliorations restent à faire sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, notamment en ce qui a trait à la santé psychologique.

À cela s'ajoutent les impacts appréhendés par l'entrée en vigueur du projet de loi 10, qui reformera en profondeur la structure des services dans le secteur de la santé et des services sociaux. Selon le ministre Barrette, il s'agit uniquement d'un réaménagement des structures administratives, qui ne toucherait pas aux services et, qui plus est, améliorerait l'accessibilité de ceux-ci. Rien n'est plus faux ! Cette réforme vient fusionner l'ensemble des établissements d'une région, toutes missions confondues, en un seul établissement.

Pour illustrer l'aberration d'une telle structure, prenons l'exemple du futur Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Capitale-Nationale qui regroupera les régions de Charlevoix, Québec et Portneuf. En clair, son territoire s'étendra d'est en ouest de Baie-Sainte-Catherine (dernière ville avant la Basse-Côte-Nord) jusqu'aux frontières de la Mauricie, et du sud au nord, des rives du Saint-Laurent jusqu'aux abords de la ville de La Tuque et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On peut facilement imaginer le

cafouillage lorsque viendra le temps de définir les lignes directrices pour la détermination des services. Les lieux décisionnels s'éloignent des populations desservies et des personnes qui œuvrent aux seins de ces services. Rien pour améliorer les conditions de pratique, bien au contraire. Tout cela, une fois de plus, sous le couvert de prétendues économies dans les coûts de système. Les fusions d'établissements du passé, jamais d'une telle ampleur, n'ont eu pour effet que d'augmenter ces coûts. Plus gros, plus d'administration, plus coûteux.

L'austérité, un passage obligé ?

Ne soyons pas dupes : la situation fiscale au Québec n'est qu'un argument pour un projet beaucoup plus vaste du gouvernement libéral, un choix idéologique et politique, soit de transformer en profondeur l'État québécois. Les principaux objectifs visés sont la réduction de la taille de l'État et la transformation de son rôle d'intervention. L'austérité est une politique économique visant à réduire la croissance de l'État, en imposant diverses restrictions économiques, en contrôlant les investissements et en gelant les salaires. Or, pour ce qui est des salaires, les employé-es du secteur public ont amplement fait leur effort par le passé et n'ont pas à rougir de leurs demandes pour la présente ronde de négociation.

Si le gouvernement continue son saccage, l'ensemble des services publics se retrouvera en péril et, encore une fois, c'est nous, la population du Québec, qui écopera.

Dès lors, nul doute que nous devons nous faire entendre. Nous devons unir nos forces et, solidairement, nous préparer à mener une lutte afin d'exercer notre plein rapport de force. Nous devons nous tenir debout afin de soutenir ces projets qui nous sont chers et qui nous permettront de sortir de cette grande négociation avec une convention collective à notre image. •

L'austérité s'attaque (aussi) au développement local et régional

Couillard évacue la société civile des instances de concertation

Charles Gagnon, responsable politique du secteur communautaire et de l'économie sociale à la FP

Avec la collaboration de : **Pierre Boucher**, Syndicat de la CRÉ Outaouais ; **Jean-François Gosselin**, Syndicat de la CDEC Ahuntsic-Cartierville ; **Martin Poirier**, Syndicat des organismes communautaires du Bas St-Laurent (CJE Rimouski-Neigette)

Le 6 novembre, lors du conseil fédéral de notre fédération, une délégation importante provenant de syndicats de diverses organisations de développement local et régional s'est présentée afin de sonner l'alarme concernant les menaces qui pèsent sur leurs organisations, sur le développement local et régional et sur leurs emplois. En effet, 13 camarades syndiqués, issus de 10 syndicats de CDEC, de CLD, de CRÉ et de CJE, sont venus chercher l'appui de la FP.

Avant d'expliquer quelles sont les menaces à ces organisations, décrivons brièvement ce qu'elles sont, en commençant par la signification de leurs acronymes (par ordre alphabétique) :

- Corporations de développement économique communautaire (CDEC) : une CDEC a pour mission de favoriser une approche de

développement économique communautaire, soit un développement local intégré, basé sur la concertation, la mobilisation et la participation de l'ensemble des acteurs de la collectivité. Les CDEC de la région de Montréal agissent en tant que CLD dans leur territoire.

- Centres locaux de développement (CLD) : un CLD a pour mission de favoriser un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création d'emplois durables à l'intérieur d'un territoire, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région.
- Conférences régionales des élus (CRÉ) : une CRÉ agit en tant qu'instance régionale de concertation et de planification et est

reconnue par le gouvernement comme étant l'interlocutrice privilégiée pour toute question touchant le développement de sa région.

- Carrefours jeunesse-emploi (CJE) : un CJE a pour mission d'accompagner et de guider les jeunes adultes (16-35 ans) dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une entreprise.

Toutes ces organisations à but non lucratif sont financées par le gouvernement. Elles ont comme mandat de planifier à long terme le développement économique et social de leur communauté. Leurs leviers de développement sont la formation des travailleurs et la stimulation de l'économie.



Ces organisations réussissent à concilier des retombées économiques et sociales parce que leurs conseils d'administration sont composés de divers acteurs. Des élus municipaux, des syndicats, des entrepreneurs, des organismes communautaires, des citoyens, diverses institutions y siègent, échangent sur leurs préoccupations individuelles, façonnent une vision collective et déterminent des actions concertées qui viendront renforcer l'économie locale, régionale et québécoise.

Les retombées de ces organisations sont énormes :

- Chaque dollar investi génère plusieurs dollars en retombées ou en investissements supplémentaires (entre 5 \$ pour la CRÉ et 10 \$ pour les CDEC/CLD pour chaque dollar investi par le gouvernement);
- Les entreprises soutenues par une organisation de proximité comme les CDEC/CLD ont 2,5 fois plus de chances de survie que les autres entreprises (taux de survie après 5 ans des entreprises de Montréal suivies par un CLD/CDEC : 85 % ; reste du Québec, entreprises non accompagnées : 35 %);
- Les CDEC/CLD ont créé ou maintenu 205 000 emplois depuis 1998 ;
- Les CJE génèrent des retombées fiscales positives de 72 millions de dollars annuellement alors que l'investissement gouvernemental annuel est de 46 millions de dollars (selon une étude de Raymond, Chabot, Grant, Thornton);
- L'accompagnement offert dans les CJE permet aux jeunes de se trouver plus rapidement un emploi mieux rémunéré, de le maintenir, d'avoir une stabilité dans leurs revenus et de compléter leur diplomation ;
- Les fonds gérés par la CRÉ à travers les nombreuses ententes spécifiques en matière de persévérance scolaire, d'agriculture, de lutte à la pauvreté, d'environnement, de transport collectif, de culture, etc. soutiennent le développement socioéconomique dans les territoires, favorisent le maintien et la création de plusieurs centaines d'emplois de qualité et permettent une réelle action concertée. La présence d'une CRÉ permet aux acteurs des régions administratives de parler d'une voix forte et solidaire. Elle permet un réel dialogue entre les grandes villes et les MRC rurales, qui autrement, seraient isolées ;
- En général, on peut dire que toutes ces organisations permettent aux collectivités de se prendre en main, de favoriser la cohésion sociale, d'augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens dans leur communauté.

Alors maintenant, qu'est-ce qui menace ces organisations ? C'est le gouvernement libéral qui, sous prétexte d'austérité, souhaite abolir ou contrôler ces organisations. Avec le « Pacte fiscal avec les municipalités » et le projet de loi 28, toutes les compétences de développement local et régional seront confiées aux élus municipaux : les municipalités régionales de comté (MRC) ou les agglomérations dans les grandes

villes (Montréal et Québec), le tout, avec une coupure draconienne du financement de 55 %. Il est prévu que les CRÉ soient carrément abolies et que la survie des CLD (et du financement CLD des CDEC) soit laissée au bon vouloir des élus locaux. Dans tous les cas, la place de la société civile dans la gouvernance locale sera évacuée, sans mentionner la perte d'expertise lorsque des postes seront abolis, perspective inévitable avec un budget charcuté. Finalement, la concertation des acteurs qu'effectuait ce type d'organisation n'existera plus ou à tout le moins sera grandement diminuée.

Quant aux CJE, ceux-ci ne sont pas en reste. Ils devront cesser de fournir des services aux jeunes qui ne sont pas prestataires de l'assurance-emploi ou de l'assistance-sociale, sous peine de perdre leur financement.

Bien au-delà de nos emplois, ce que nous, camarades syndiqués des CDEC, CLD, CRÉ et CJE, cherchons à protéger, ce sont des instances de démocratie participative, des instances de concertation, une connaissance du terrain, une proximité, un modèle alternatif de développement, où l'État ne prend pas seul toutes les décisions concernant l'avenir d'une communauté.

Donc, le 6 novembre, nous avons obtenu l'appui des personnes déléguées au conseil fédéral de la FP. Présente à l'instance, Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN, aussi présidente d'une CDEC, a également réitéré l'appui de la Confédération.

Ces appuis, nous en aurons bien besoin puisque, dans ce climat d'austérité, notre lutte sera difficile. Heureusement, ensemble, nous pouvons aller plus loin. •



Campagne d'Amnistie internationale pour la liberté d'opinion

Libérons Raif Badawi !

L'une des campagnes actuellement menée par Amnistie consiste à demander la libération de Raif Badawi, emprisonné en Arabie saoudite depuis le 17 juin 2012 pour avoir fondé le site Web « Free

Saudi Liberals », un espace de discussion sur divers sujets sociaux. Dans un premier temps, il a été condamné à sept ans d'emprisonnement et à 600 coups de fouet, puis à 10 ans d'emprisonnement, 1000 coups de fouets et une amende d'un million de riyals saoudiens (près de 290 000 \$ canadiens), après avoir été rejugé une fois emprisonné.

Son crime ? Avoir exercé sa liberté d'expression sur ce qu'il pensait des politiques de son gouvernement. Le Coran et la sunna forment la constitution de l'Arabie saoudite, à laquelle toutes les autres lois et les institutions, dont les tribunaux, doivent se conformer. Le système judiciaire saoudien est basé sur une application non codifiée de la charia. Le droit saoudien permet l'inculpation et la peine de mort pour des motifs comme l'apostasie (renonciation à une religion ou une doctrine), l'adultère, la sodomie, l'homosexualité et la sorcellerie. Le régime est une monarchie

absolue où il est interdit de former un parti politique. La femme et les enfants de Raif Badawi ont dû se réfugier au Canada et résident actuellement dans la région de Sherbrooke.

Amnistie internationale a mis en ligne une pétition avec toute l'information concernant le cas de M. Badawi :

www.amnistie.ca/outils/petitions/index.php?PetitionID=69

Une campagne de signature de cartes de vœux s'est également déroulée en décembre dernier, une campagne qui revient chaque année et qui consiste à écrire à des prisonniers politiques. Raif Badawi en faisait partie.

La Fédération des professionnels s'engage dans la promotion de cette pétition et invite ses membres à la signer et à la partager, au nom de la liberté d'expression et de la démocratie. L'événement tragique de la tuerie survenue dernièrement dans les bureaux de Charlie Hebdo rappelle l'importance de se mobiliser.

Solidarité !

Ginette Langlois

ÉCHOS SYNDICAUX

À partir du présent numéro du Pro-Actif, nous introduisons une nouvelle section qui reprend des articles parus dans d'autres organes d'information syndicaux – journaux, web, etc. – tant québécois qu'internationaux.

Nous amorçons cette série par un échange avec un partenaire international avec lequel nous avons développé une complicité : l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT) de la CGT. Celle-ci représente le même type de membres que nous et vient de célébrer son 50^e anniversaire, tout comme nous. Le type d'enjeux et de défis auxquels est confrontée cette organisation ressemblent beaucoup aux nôtres. Nous vous invitons d'ailleurs à aller jeter un œil sur son site Internet...

Michel Tremblay

OBJECTIFS PARTAGÉS AVEC LES SYNDICATS QUÉBÉCOIS

Le collectif international de l'UGICT-CGT était invité, les 7 et 9 novembre 2014, à Montréal, pour les cinquante ans de la Fédération des Professionnelles-Confédération des Syndicats Nationaux (FP-CSN). L'UGICT-CGT était conviée à présenter deux de ses campagnes phares : le droit à la déconnexion et la réglementation des stages.

Notre XVII^{ème} Congrès nous avait donné l'opportunité de présenter, au cours d'une table ronde consacrée à l'international, Michel Tremblay, président de la Fédération des Professionnelles de la Confédération des Syndicats Nationaux du Québec (CSN) et de revenir sur les raisons de l'organisation des ingénieurs, cadres et techniciens du Québec au sein d'une structure syndicale dès 1964.

« Les récentes annonces de réduire, voire d'éliminer les programmes d'intégration au marché du travail des personnes parmi les plus démunies, sont une aberration et démontrent les véritables intentions du gouvernement Couillard sur le démantèlement du modèle social québécois » a dénoncé Jacques Letourneau, président de la CSN, lors de son appel à la mobilisation pour la grande manifestation du 29 novembre 2014 contre l'austérité, « Refusons l'austérité » (<http://refusons.org/>).

Le droit à la déconnexion

Cet anniversaire a été pour l'UGICT-CGT l'occasion de présenter les enjeux de sa campagne « Droit à la déconnexion », au cours de la première séance. Cette présentation a suscité un vif intérêt. Les camarades québécois se sont emparés de cette campagne avec les enjeux propres à leur négociation sur la conciliation famille/travail, mais également sur les questions plus pointues des accords encadrant le télétravail et les problématiques de l'astreinte.

L'accueil réservé à la présentation de la campagne prouve une volonté de développer un travail commun sur les questions d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. La FP-CSN tient en revanche à ce que ces questions ne soit pas traitées par l'équivalent de notre collectif femmes/mixité.

L'encadrement des stages

Lors de la quatrième séance, l'UGICT-CGT a présenté le travail syndical, mené avec l'UNEF, sur l'encadrement des stages. Une initiative qui nous a conduit à utiliser des moyens d'action innovants, pour nous, comme le lobbying parlementaire ou encore la rédaction d'amendements au projet de loi. Des pratiques auxquelles les camarades québécois sont rompus. C'est davantage le socle de droits qui a été source d'inspiration et de discussion : la gratification, la durée maximale de stage, la prise en charge des frais de déplacement et de repas, les avantages tels que les tickets restaurant.

À la suite de la présentation, nous avons été informés de pratiques en cours au Québec. Ainsi, les stagiaires paient pour suivre un stage à Radio-Canada (TV et radio) en raison du prestige de cette institution publique. Une proposition de travail en commun a alors été formulée par la direction de la FP-CSN. Reste à organiser le contact avec le syndicat de Radio-Canada, afin de discuter les modalités d'une coopération sur le sujet.

Il est donc possible de conclure que cette présentation aura alimenté les revendications, plus que les moyens mis en œuvre, ou l'unité syndicale avec les organisations syndicales étudiantes.

Des différences culturelles

Le vocable cadre désigne, au Québec, les agents de maîtrise. Il a fallu préciser l'utilisation de ce terme pour l'UGICT-CGT en le rapprochant du concept de professionnelle développé par la FP-CSN. Voir à ce sujet le site de la FP-CSN et l'histoire de la Fédération présentée à l'instar de notre livret anniversaire de congrès. Il est téléchargeable au format PDF. •

Emmanuel Wietzel

Cadres Infos no. 713



Emmanuel Wietzel de l'UGICT-CGT (à droite) a fait une présentation sur le droit à la déconnexion au conseil fédéral de la FP, le 7 novembre dernier.

Un projet unique et novateur

Communauté de pratique sur la conciliation famille-travail



Nancy Corriveau
Responsable du dossier politique de la conciliation famille-travail

La conciliation famille-travail (CFT) est une préoccupation pour la Fédération des professionnèles depuis plusieurs années. Au fil du temps, on constate qu'il en est de plus en plus question dans les médias, dans la société en général et dans nos milieux de travail. Cet intérêt a donné lieu à une demande croissante d'adaptation des milieux de travail, en vue de mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

En juin 2012, le congrès de la FP a adopté des résolutions visant à se donner les moyens de faire progresser ce dossier. Les syndicats ont donc été invités à nommer une personne responsable à la CFT et à négocier auprès de leur employeur des mesures concrètes de CFT. Afin de soutenir les militantes et militants dans cette démarche, la FP s'est engagée à mettre en place une communauté de pratique.

S'appropriier la question de la CFT

Afin d'éviter que les employeurs ne s'occupent seuls de cette question, il importe de se l'approprier syndicalement. La mise en place d'une communauté de pratique vise cette appropriation. Elle se veut une démarche structurée, basée sur l'approche collaborative, où l'expérience individuelle enrichit le collectif, et vice versa. La communauté de pratique constitue un puissant moteur d'échange : c'est un lieu qui permet d'approfondir les connaissances sur la problématique (défis, réussites, difficultés) et le développement de nouvelles pratiques (expériences, débats, négociation).

Les membres de la communauté de pratique bâtiront collectivement une expertise, s'entraideront pour résoudre des problèmes, imagineront des solutions innovantes pour améliorer les pratiques et les conditions de travail. Avec leur leadership, ils mettront leurs intelligences en commun afin de promouvoir la CFT et, ainsi, faire une « Place aux familles ! »¹

Recherche de militantes et de militants

Afin d'amorcer ce projet unique, nous sommes à la recherche de femmes et d'hommes provenant de tous les secteurs de la FP : secteur public, économie sociale, communautaire, santé et universitaire. Les problématiques principales sont celles entourant la famille de façon large : parents, proches aidants, enfants. L'engagement demandé aux personnes militantes est de participer à deux blocs de formation qui auront lieu de février à avril 2015 (6 rencontres pour un total de 30 heures).

Une dizaine de militantes et de militants ont déjà répondu à l'appel et nous recrutons toujours !

Pour toute question ou pour vous inscrire, contactez Héléne Montreuil :
helene.montreuil@csn.qc.ca ou 514 598-2143. •

L'équipe de TRAVAIL

Le comité exécutif

Michel Tremblay, président
michel.tremblay@csn.qc.ca

Ginette Langlois, vice-présidente
ginette.langlois@csn.qc.ca

Lucie Dufour, secrétaire générale
lucie.dufour@csn.qc.ca

Yvan Duceppe, trésorier
yduceppe@mceconseils.com

Les conseillers et conseillères syndicales

Alain Brouillard
alain.brouillard@csn.qc.ca

Noémie Delisle
noemie.delisle@csn.qc.ca

Luc Desjardins
luc.desjardins@csn.qc.ca

Hélène Dubreuil
helene.dubreuil@csn.qc.ca

Robert Fuoco
robert.fuoco@csn.qc.ca

Lyne Hardy
lyne.hardy@csn.qc.ca

Serge LaVergne
serge.lavergne@csn.qc.ca

Robert Léonard
robert.leonard@csn.qc.ca

Lucie Tessier
lucie.tessier@csn.qc.ca

Adriana Volpato
adriana.volpato@csn.qc.ca

Les employées de bureau

Hélène Montreuil, secrétaire de direction
helene.montreuil@csn.qc.ca

Guylaine Charpentier, secrétaire-comptable
guylaine.charpentier@csn.qc.ca

Caroline Perron, secrétaire-commis-comptable
caroline.perron@csn.qc.ca

Coordination du ProActif

Lucie Dufour

Graphisme

Média 14 heures

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1192-3946

¹Thème de la démarche syndicale proposée par la FP, démarche qui est composée de La Boîte à outils 1 – Consultation et de La Boîte à outils 2 – Mise en place.

S'il fallait que ce gouvernement poursuive ses objectifs en 2015 et en 2016, même les partisans libéraux purs et durs ne pourront dire à quoi ressemblera le Québec de demain.

Non seulement il nous reste la voie de la contestation, celle de la mobilisation, mais cette voie est péremptoire. La position de ce gouvernement est à la fois idéologique et concertée à l'interne. Je l'ai dit au début, plus que jamais dans l'histoire, l'ensemble des morceaux de casse-têtes que dépose ce gouvernement s'imbriquent bien dans les précédents. À toutes les semaines, c'est à un nouveau groupe auquel il s'attaque, les plaçant en opposition les uns contre les autres. Ainsi deux possibilités contradictoires s'affrontent.

Dans le premier cas, celui choisi de toute évidence par ce gouvernement, les libertés et les avantages des uns s'opposent aux contraintes et aux lacunes des autres. L'objectif est de niveler par le bas. Les médias sociaux ou autres démontrent bien la pénétration de ce scénario. Les bas salariés, sans régime de retraite, sécurité d'emploi ou emploi veulent réduire les bénéficiaires

des « gras-durs syndiqués ». Celles et ceux qui n'ont pas d'enfant ne voient pas pourquoi tous doivent payer pour les CPE, les commissions scolaires, etc., la liste est longue. De plus, selon ce scénario, au fur et à mesure qu'un groupe touché s'ajoute, il n'est pas appuyé par les autres puisque, selon ce gouvernement, tous doivent être touchés. Ça devient la norme équitable... À titre d'exemple, en 2015, bien peu de gens continuent de déplorer le manque de livres dans les écoles.

Il est donc impératif de se regrouper, de partager nos frustrations quant aux impacts du projet libéral sur les emplois, les services à la population, le filet social, l'avenir du Québec.

Dans les années 60, le Québec a vécu la *révolution tranquille*. Le Québec de 2015 ne pourrait se remettre d'une période d'*austérité tranquille*. En 2015, la Fédération des professionnelles-CSN sera de tous les combats auprès de nos camarades touchés, des salariés attaqués, ainsi que des citoyens laissés pour compte.

Plus que jamais, SOLIDARITÉ. •

Contactez- NOUS

Pour nous rejoindre

Bureau de Montréal

Fédération des professionnelles

1601, avenue De Lorimier, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2143

Télécopieur : 514 598-2491

Bureau de Québec

Fédération des professionnelles

155, boulevard Charest Est, bureau 402
Québec (Québec) G1K 3G6

Téléphone : 418 647-5851

Télécopieur : 418 647-5727

Téléphone sans frais : 1 888 633-2143

Courriel : fp@csn.qc.ca

www.fpcsn.qc.ca

125 000 personnes contre l'austérité

Bravant le froid, plus de 125 000 personnes se sont réunies le 29 novembre dernier pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement Couillard. La Fédération des professionnelles était du nombre à Québec, où plus de 25 000 personnes ont manifesté, et à Montréal, où les organisateurs ont dénombré plus de 100 000 personnes.

La solidarité entre plusieurs groupes de la société civile a été porteuse et le message est clair : nous refusons l'austérité. Alors que les compressions nuisent aux services dans le réseau de la santé et des services sociaux, que les projets de loi effritent les conditions de travail dans les services publics, que le développement régional est attaqué de toutes parts, la population refuse de baisser les bras et s'unit pour dénoncer ce démantèlement de l'État québécois.

Non seulement le gouvernement Couillard n'est pas à l'écoute, mais il ne l'a jamais été.

L'austérité n'est pas une solution et nous continuerons de la combattre. Cette idéologie politique nuit à la population et au développement de l'État. Même le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), deux organisations loin d'être à gauche, le répètent : l'austérité entraîne inévitablement les États vers une crise économique.



Le gouvernement Couillard doit ouvrir les yeux et voir que le Québec force tout droit vers une crise sociale d'envergure s'il poursuit dans cette voie. Nous voulons un gouvernement au service des citoyens et non des grandes entreprises. Nous voulons un Québec où toutes et tous ont

droit à une qualité de vie, indépendamment de leurs revenus. Nous voulons une société juste, équitable, démocratique et soucieuse des besoins de la collectivité.

Jean Grégoire

Conseiller syndical secteur public